



Mission Permanente de la

Permanent Mission of the

*République Gabonaise
auprès des Nations Unies*

*Gabonese Republic
to the United Nations*

N° 003 21 /MPRG/NY-14
BAP/ME

La Mission Permanente de la République Gabonaise auprès des Nations Unies

Contribution à l'établissement du rapport relatif aux mesures propres prises
pour renforcer la protection et la sécurité des missions et des non-militaires

consulaires, affranchies de toute pression sur les personnes comme sur les biens.

6 -La contribution nationale à l'établissement du rapport du Secrétaire général repose sur une réflexion interministérielle menée par un groupe de travail composé des experts des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et de la Défense Nationale. qui a statué sur l'urgence attachée à la prise des mesures

Consulaires accrédités au Gabon ainsi que leurs responsables respectifs.

7 -Ce groupe de travail, co-présidé par les Commandants en Chef de la

12- A moyen et long terme, le groupe de travail propose de lancer une réflexion prospective, pour envisager la création d'unités spéciales de